

Eclaircie sanitaire : une pratique forestière surannée ...

par Louis AMANDIER

L'éclaircie sanitaire est-elle une pratique toujours d'actualité ? Louis Amandier, à l'époque ingénieur environnement au Centre régional de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous montre dans ce court article comment l'évolution des connaissances et de nos rapports aux forêts et à leur gestion, nous poussent à reconsidérer cette pratique et à adapter les outils de gestion forestière.

Un terme souvent inexact

L'éclaircie sanitaire est bien l'abattage de certains arbres malades, attaqués par des champignons ou des insectes ravageurs, susceptibles de contaminer tout le peuplement. Il s'agit bien d'une mesure de prophylaxie. L'opération s'accompagne souvent de l'incinération des bois coupés pour détruire complètement la source de contagion. C'est ainsi que les châtaigniers sur lesquels les forestiers ont repéré des attaques de Cynips (*Dryocosmus kuriphilus*, un ravageur arrivé récemment d'Italie), doivent être coupés et incinérés pour éviter la contamination de toutes les châtaigneraies avoisinantes. L'efficacité de ces mesures dépend bien sûr de la précocité et de l'exhaustivité du dépistage, mais il s'agit bien là d'une véritable éclaircie sanitaire.

La locution « éclaircie sanitaire » est fréquemment rencontrée dans les propos des forestiers ou encore dans les descriptions de coupes et de travaux figurant dans les plans d'aménagement ou les PSG (plans simples de gestion) de la forêt privée. Souvent son sens est inexact, employé pour désigner l'élimination d'arbres malades ou simplement trop vieux pour fournir une production commercialisable ; il s'agit alors de nettoyage. La motivation d'un tel acte technique est à rechercher dans certaines traditions forestières, pour « faire propre », pour montrer à soi-même ou aux autres que l'on est un bon forestier...

1 - Amandier L.
et Pares E. 2013.
Etude floristique et struc-
turale de quelques forêts
matures de Provence,
Alpes, Côte-d'Azur.
Comparaison avec des
forêts ordinaires. Doc
CRPF-PACA. 109 p.

Un nettoyage souvent peu justifié...

Ce nettoyage ne concerne souvent que quelques arbres par hectare. Il n'y a guère de risque à les conserver. Leur état physiologique dépérissant ou mort leur enlève tout pouvoir de concurrence vis-à-vis de leurs congénères ou d'éventuelles régénérations naturelles. Bien évidemment, ces arbres sont infestés de parasites en tous genres, mais il est très rare que ces espèces-là s'attaquent à des arbres bien vivants, sauf cas exceptionnel de certains scolytes ou encore des *Platypus* sur chêne-liège.

Le nettoyage de ces forêts n'a donc généralement aucune efficacité sylvicole ; c'est une opération coûteuse et économiquement non justifiée car les produits sont rarement récupérables. C'est seulement dans le cas où de tels arbres risquent de chuter inopinément sur des promeneurs au bord des routes ou sentiers ouverts au public, que leur abattage est recommandé pour des motifs de sécurité bien compréhensibles.

... privant la forêt de sa biodiversité

Ce que beaucoup de gestionnaires ignorent encore, c'est qu'une très grande partie de la biodiversité des écosystèmes forestiers est concentrée dans ces vieux arbres ou dans les bois morts de gros diamètre.

La gestion forestière « standard », à des fins commerciales, conduit à récolter les arbres lorsque leur production de bois est optimale, soit au tiers ou à la moitié seule-

ment de leur longévité potentielle. Le hêtre par exemple, peut vivre jusqu'à 300 ans mais on a coutume de l'exploiter bien avant (100 ans), pour éviter la dégradation de la qualité du bois. Les coupes privent ainsi les écosystèmes forestiers de vieux bois, de gros ou très gros bois, ainsi que de bois mort.

En effet, ce n'est qu'à partir d'un âge assez avancé que les arbres se couvrent de rides — on parle pour eux de microhabitats. Ils sont percés par des pics et ces microcavités servent de logements pour d'autres oiseaux, pour des chauves-souris forestières, pour d'autres petits mammifères. Les écorces décollées et les fentes des troncs sont aussi des gîtes potentiels très recherchés. Des larves de gros coléoptères creusent des galeries dans le bois ; d'autres préfèrent la moiteur du terreau ou du bois pourri. D'innombrables invertébrés, champignons et bactéries dits saproxyliques (littéralement du bois pourri) investissent les bois morts et participent ainsi à la dégradation de la lignine, à la restitution d'humus et de minéraux au sol forestier, augmentant ainsi sa fertilité et son potentiel de production.

Vers une gestion plus équilibrée

Bien évidemment, il n'est pas question de ne plus couper d'arbres, ce qui serait catastrophique pour les filières économiques ; toutes les forêts n'ont pas vocation à devenir des réserves biologiques intégrales... Cependant, dans la gestion ordinaire, il est vivement recommandé, depuis que l'on connaît mieux leur richesse écologique, de conserver des arbres vétérans et du bois mort sur les parcelles exploitées¹. Quelques arbres par hectare suffisent pour maintenir des réservoirs de biodiversité et aussi pour servir de relais dans la libre circulation des espèces ; ce qui est l'objectif premier des trames de vieux bois, définies par le Grenelle de l'environnement.

Forts de ces nouvelles connaissances, les gestionnaires sont invités à abandonner l'obsession de « propreté totale » des forêts. Lors des inventaires, nous leur recommandons vivement de porter une attention particulière à ces vieux bois, de les localiser éventuellement sur les plans de gestion et de les épargner lors des coupes. Les exploitants leur en sauront gré, car la coupe et la refente



Photo 1 :
Murin de Beishtein en vol. Cette chauve-souris, tout comme la Barbastelle d'Europe, est inféodée aux milieux forestiers, à condition d'y trouver les micro-habitats indispensables pour gîter.
Photo Museum d'Histoire naturelle de Bourges

de ces vieux bois est rarement rentable pour eux. Souvent les taillis comportent quelques vieilles réserves sur les limites de parcelles, des gros arbres autrefois maintenus pour la glandée et la feuillée lorsqu'il y avait du bétail, ou bien encore pour favoriser le petit gibier. Ces arbres déjà âgés sont bien évidemment à conserver en priorité — sauf problème de sécurité des promeneurs. Remarquons aussi que les feuillus sont ici préférables aux résineux car ils développent davantage de microhabitats, et de façon bien plus précoce que ces derniers.

L'IBP, un outil de vulgarisation auprès des propriétaires

Les ingénieurs de la forêt privée, Pierre Gonin et Laurent Larrieu ont imaginé et développé un indice de biodiversité potentielle² (IBP) qui est un indicateur indirect de la possibilité d'accueil (niches écologiques) de la biodiversité, calculé au niveau de la parcelle, à partir d'une dizaine de paramètres relativement faciles à observer sur le terrain³. L'abondance des gros bois vivants ou morts, ainsi que des microhabitats, participe largement à cet indicateur. L'IBP n'a pas pour but de se substituer aux inventaires taxinomiques, mais plutôt de fournir de façon rapide (une demi-heure pour un relevé IBP), un moyen sommaire de quantifier la biodiversité et d'indiquer des pistes d'amélioration par application de certaines mesures par le gestionnaire. C'est aussi un outil de sensibilisation-vulgarisation très efficace, de plus en plus utilisé dans les formations forestières, tant de techniciens que de propriétaires.

Des incitations financières dans les sites Natura 2000

Mieux encore : dans certains sites Natura 2000, des contrats « arbres sénescents » peuvent être passés depuis le printemps 2011

Photo 2 :

Exemple de microhabitat. Les pics ouvrent des cavités pour se nourrir et pour nicher. Ces trous sont ensuite utilisés pour abriter toute une faune dite cavicole : chauves-souris, chouettes, loirs, etc.

Photo L. Amandier

entre l'Etat et des propriétaires forestiers pour financer le manque à gagner causé par l'abandon volontaire de l'exploitation de gros bois, dans le but de maintenir ou de favoriser l'obtention à terme, d'arbres sénescents. Arbres sénescents ou îlots de sénescence font désormais partie des opérations éligibles sous les conditions définies par l'arrêté préfectoral n°183 du 30 mai 2011⁴. Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) s'est beaucoup investi aux côtés de naturalistes et des agents de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour rendre opérationnelle cette préconisation souvent affichée dans les DOCOB (documents d'objectifs) des sites Natura 2000⁵.

L.A.

Louis AMANDIER

A l'époque ingénieur environnement
au CRPF Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mél : louis@amandier.org

2 - Voir article de Gonin P., Larrieu L., Martel S. L'Indice de biodiversité potentielle (IBP) en région méditerranéenne dans *Forêt Méditerranéenne* T. XXXIII, n°2, 2012, pp. 133-142.
et Larrieu L., Gonin P. 2008. L'indice de biodiversité potentielle (IBP) : une méthode simple et rapide pour évaluer la biodiversité potentielle des peuplements forestiers *Revue forestière française*, vol. LX, n°6, p. 727-748.
3 - Emberger C., Larrieu L., Gonin P. 2013. Dix facteurs clés pour la diversité des espèces en forêt. Comprendre l'indice de biodiversité potentielle (IBP). Doc technique INRA-IDF 56 p.
4 - DREAL-PACA. 2013. Contrats Natura 2000 forestiers « bois sénescents » - Guide technique d'accompagnement. Doc. DREAL. 54 p. page 2/3
5 - Voir information sur le site internet du CRPF, auprès des techniciens de votre secteur ou des animateurs Natura 2000.

